Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20251210-202512021-DE

DEPARTEMENT de LOIRE ATLANTIQUE
Arrondissement de CHATEAUBRIANT-ANCENIS
COMMUNE de BOUVRON

Ref : 2025-12.02

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à vingt heures, se sont réunis à Bouvron, les membres du Conseil Municipal de Bouvron, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire de Bouvron, dûment convoqués le 4 décembre deux mille vingt-cinq.

En présence de :
M. Emmanuel VAN BRACKEL, M. Francis BLANCHARD, M. Jeremy JEUSSET, Mme Laurence LE PENHUIZIC, M. Jacques POUGET, Mme Clotilde SHAMMAS, M. Thierry MÉNORET, Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, M. Gaël CHARRIAU, M. Emmanuel ROUILLE, Mme Sabine BAILLERGEAU-STEFFEN, M. Shamy RAVDJEE, M. Albert BICHON, M. Max PIJOTAT, Mme Murielle LECLERC et M. Jérôme LE MENE.

Excusés : M. Sylvain MALO ayant donné pouvoir à Mme Mercedes DUFOUR-GATTI, M. Xavier SAMZUN ayant donné pouvoir à M. Shamy RAVDJEE, Mme Caroline GASTARD ayant donné pouvoir à M. Gaël CHARRIAU, Mme Maud BORE ayant donné pouvoir à M. Emmanuel VAN BRACKEL, Mme Héloïse PIERRE ayant donné pouvoir à M. Jérôme LE MENE.

Absente : Mme Armelle LORIEUX-WOLFF.

Secrétaire de séance : Mme Mercedes DUFOUR-GATTI.

PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Suite à la parution de la loi n°209-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, le rapport social unique (RSU) se substitue désormais au bilan social.
Dorénavant, les administrations doivent élaborer chaque année ce rapport rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le RSU est établi autour de 10 thématiques : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social et la discipline.

Comme le bilan social, le RSU permet d'apprécier la caractéristique des emplois et la situation des agents. Il permet de comparer la situation des hommes et des femmes et de suivre l'évolution de cette situation.

Enfin, le RSU permet d'apprécier la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 044-214400236-20251210-202512021-DE

Il constitue ainsi l'outil de référence pour renforcer la lisibilité de l'emploi public territorial.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n°202-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,
Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,
Vu l'avis du Comité social territorial du 12 décembre 2025,
Vu le rapport social unique pour l'année 2024, joint en annexe,

Le conseil municipal, par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION,

prend acte du rapport social unique pour l'année 2024.

Pour extrait conforme,
La secrétaire de séance,

Mme Mercedes DUFOUR-GATTI

Le Maire

Emmanuel VAN BRACKEL



